

Commune de Châtellerault
CAISSE DES ECOLES
Délibération du comité

du 26 mars 2024

n° 2024/06

Etaient présents : Madame MARECOT
Madame DUCHER
Monsieur PAQUET
Madame ONILLON
Madame HOUSSIN

Etaient excusés : Madame PRINCET
Messieurs ABELIN, PECATE, JOURDAA et ABDELSADOK

Y Assistaient : Madame HORREAU-BIGOT
Madame ROLLAND

Secrétaire de séance : Madame HORREAU-BIGOT

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

VU les articles R 212.31, R212.32 et R.212.33 du code de l'Éducation relatifs aux règles budgétaires applicables aux caisses des écoles,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2024, équilibré en recettes et en dépenses,

Le comité de la Caisse des écoles ayant délibéré décide :

- d'approuver le budget primitif 2024 présenté à la somme globale de 746 629,50 €.

UNANIMITÉ

Certifié exécutoire
Par le Président de la Caisse des écoles
de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous-Préfecture le
N°

Publié à la mairie le

Pour ampliation,
Pour le Maire-Président, par délégation,
Jeannie MARECOT

